Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122517-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

LONGERE DE KERGOFF – RESILIATION DE BAIL

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122517-DE

LONGERE DE KERGOFF – RESILIATION DE BAIL

Par courriers en date des 18 juillet 2024 et 14 août 2024 le bail emphytéotique établi le 13 mars 1990 entre l'Office public départemental HLM (devenu Morbihan Habitat) et la Commune relatif au terrain et au bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée en section AC numéro 696 a été résilié.

Morbihan Habitat sollicite le versement d'un montant de 30 826 € correspondant à la valeur nette comptable.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de confirmer l'approbation de la résiliation dudit bail emphytéotique,

- d'approuver la demande exprimée par Morbihan Habitat de versement d'un montant correspondant à la valeur nette comptable de 30 826 € se rapportant à l'indemnité de résiliation anticipée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par l'office notarial de Caudan, situé 2 rue de Kergoff à Caudan.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Fabrice VELY